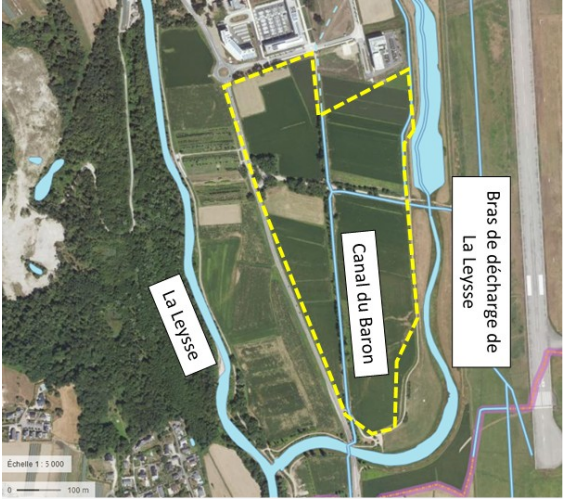
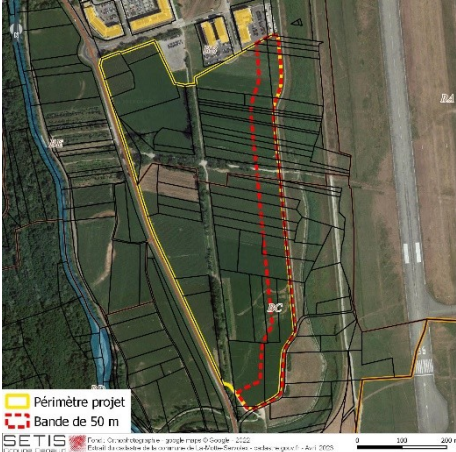


7 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL, INCIDENCES ET MESURES DU PROJET

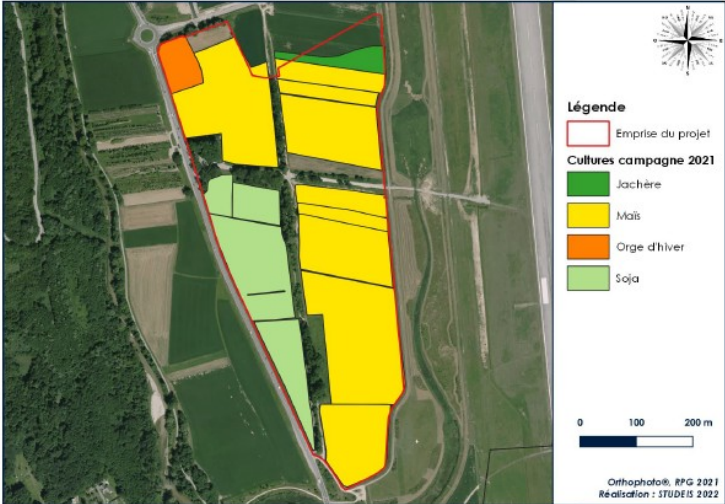
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Climat et changement climatique			
<p>Climat et changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Climat semi-continental à influence montagnarde, température moyenne annuelle : 12.5°C, cumul de précipitation annuelle de 1 197mm ; -Prévisions climatiques : Augmentation des vagues de chaleurs, de leurs fréquences et intensités. Augmentation du nombre de jours de sécheresse ; -Effet du changement climatique : Accentuation de la surchauffe estivale ; de l'assèchement des sols ; des risques d'inondation par ruissellement pluvial ; des tensions sur la ressource en eau ; Stratégie Nationale Bas Carbone : limiter les émissions de gaz à effet de serre ; maîtriser l'empreinte carbone. -Sensibilités pour la santé humaine : intensification des vagues de chaleur ; intensification du risque d'inondation par ruissellement pluvial. 	<p>Après aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Modification de la perception locale des températures en période estivale du fait de la minéralisation induite par le projet -Végétalisation importante dont un développement de strate arborée accompagnant le projet contribuant à la création d'ilots de fraîcheur et limitant la sensation de surchauffe estivale via l'évapotranspiration et l'ombre portée. 	<p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'une démarche chantier à faibles nuisances pour les riverains -Réemploi de la terre végétale -Recherche de l'équilibre déblais / remblais pour économiser les ressources <p>Mesures d'adaptation aux effets du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La végétalisation importante qui accompagne le projet limite sa vulnérabilité aux vagues de chaleur. -Les mesures de gestion pluviale et l'adaptation au risque d'inondation des constructions ; limitent la vulnérabilité à l'intensification des événements pluvieux. -L'orientation gravitaire des eaux pluviales vers les secteurs paysagers du projet contribue à la valorisation de l'eau pluviale comme ressource. -Les mesures d'adaptation intégrées au projet vont dans le sens de la préservation de la santé humaine vis-à-vis des effets du changement climatique.
Milieu physique			


Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Sols, Sous-sols et ressource souterraine	<ul style="list-style-type: none"> - Topographie relativement plane, avec une pente très faible en direction du Nord-Est. L'altimétrie du site évolue autour du 237 m NGF ; - Secteur exploité à des fins agricoles - Projet implanté sur des alluvions fluviales de la Leysse ; - Terrains hétérogènes, peu perméables avec présence proche de la nappe (1.2-2.6 m) - Bon état qualitatif de la ressource mais ressource en tension sur les parties amont du bassin versant. - Absence de sensibilité AEP, captages éloignés, en amont hydraulique et projet ne recoupant pas de périmètre de protection. 	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution accidentelle ; - Lessivage des terrassement/Envol des poussières - Risque d'érosion des sols en attente de végétalisation - Volume de déblais nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> o A l'aménagement des voiries sur les espaces communs ; o A l'aménagement des ouvrages de gestion des eaux pluviales - Démarche de réemploi et de valorisation sur site des déblais permettant de limiter l'évacuation. - Possible besoin de rabattement de nappe en phase travaux et production d'eaux d'exhaure. <p>Après aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'imperméabilisation des sols mais absence d'incidence significative sur la recharge de la nappe compte tenu des faibles perméabilités - Absence d'incidence sur la stabilité des sols ou les caractéristiques mécaniques 	<p>Mesures d'évitement en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Balisage du chantier ; - Déchets de chantiers collectés quotidiennement, stockés, protégés de l'envol puis évacués à fréquence régulière ; - Vérification du bon état des engins et l'absence de fuite ; - Absence d'entretien des véhicules sur site ; - Stockage des produits polluants sur place (si et seulement si nécessaire) sur des systèmes de rétention dûment dimensionnés <p>Mesures de réduction en phase travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kits de dépollution disponibles sur site ; - Vitesse de circulation limitée sur chantier ; réduction du risque d'accident - Surveillance et système d'alerte en cas de pollution (pompiers, Mairie, DDT) - Établissement de rapport de chantier ; - Végétalisation rapide des terrains ; - Raccordement des ouvrages de gestion pluviale à l'issue de la phase chantier - Prétraitement des eaux d'exhaure avant rejet aux milieux récepteurs
Pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune pollution des sols de type industrielle suspectée dans l'emprise du projet ni à ses abords ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune activité industrielle potentiellement polluante prévue dans le cadre du projet. - Absence d'incidence 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune mesure nécessaire
Réseau	<ul style="list-style-type: none"> - Canal de Baron parcourant le site du projet et le canal de 	En phase travaux	Mesures de réduction en phase travaux :

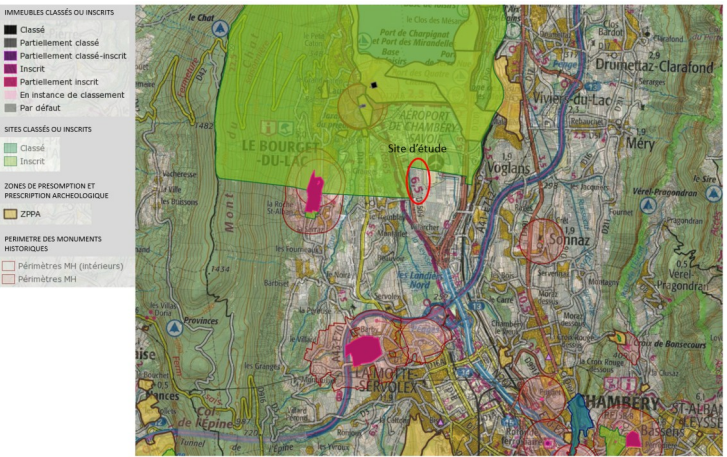
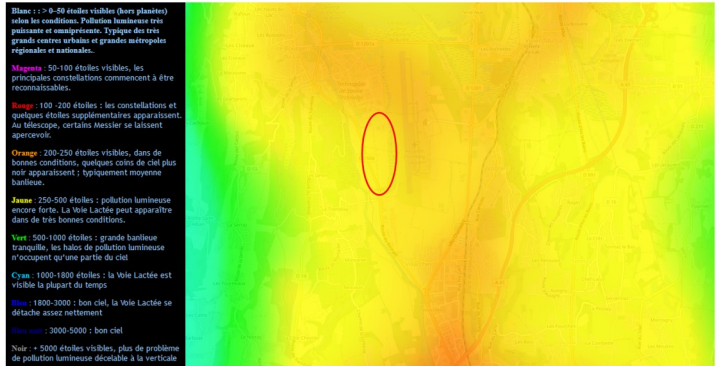
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
<p>hydrographique</p>	<p>décharge de la Leysse forme la limite Est. Le lit naturel de la Leysse s'écoule plus à l'Ouest ;</p>  <p>- La masse d'eau superficielle est en bon état qualitatif et en bon potentiel écologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de dégradation de la qualité des eaux : <ul style="list-style-type: none"> o Rejets des eaux d'exhaures potentiellement chargées, o Rejets des eaux pluviales interceptées sur les plateformes de travaux <p>Après aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'imperméabilisation des sols et donc des ruissellements pluviaux émis vers l'aval - Risque faible d'altération de la qualité des eaux par les pollutions chroniques - Risque faible de pollution accidentelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Prétraitement des eaux d'exhaure et des ruissellement pluviaux issus des secteurs de terrassements avant rejet aux milieux récepteurs <p>Mesure d'évitement en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservation d'une emprise minimale de plein-terre pour les espaces communs et pour les lots <p>Mesures de réduction en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des emprises perméables pour limiter les volumes ruisselés produits - Tamponnement des eaux pluviales via des ouvrages dimensionnés pour la rétention d'une pluie de période de retour 100 ans et de durée 8h. 12 970 m³ de rétention mis à disposition dans les ouvrages de gestion - Rejeté régulé au canal de décharge limité à 290 l/s. - Configuration technique des ouvrages de gestion pluviale permettant d'abattre les pollutions des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel - Parcours à moindre dommage pour les événements extrêmes via un étalement des écoulements sur les espaces paysagers situés en contrebas des emprises construites
<p>Risques naturels</p>	<p>- PPRI du Bassin Chambérien : Terrains concernés par un aléa résiduel faible, de zones historiquement inondables ou potentiellement inondables en cas de défaillance des ouvrages de protection ;</p>	<p>Après aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des prescriptions constructives d'adaptation au risque d'inondation du règlement du PPRI 	<p>- Aucune mesure nécessaire</p>

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
	<p>– Marge de recul de 50m requise par rapport au pied de digue rive gauche du canal de décharge de la Leysse</p>  <p>– Zone de sismicité de niveau 4 ; – Potentiel Radon de catégorie 1 ; – Aléa faible de retrait gonflement des argiles.</p>	<p>du bassin Chambérien</p> <p>– Respect du recul des constructions par rapport au risque de rupture de digue du canal de décharge</p> <p>– Adaptation des aménagements dans la marge de recul de 50m pour optimiser le foncier et éviter toute aggravation du risque de crue en cas de rupture de digue</p> <p>– Mise en place de mesures de gestion pluviales dimensionnées en tenant compte du risque de crue associé à l'exutoire pluvial</p> <p>– Respect de la réglementation parasismique en vigueur.</p> <p>– Respect des prescriptions des études géotechniques préalables destinées à assurer la stabilité des sols et des futures constructions.</p> <p>➔ Absence d'incidence sur les risques naturels</p>	
Réseaux humides	<p>– Réseaux humides disponibles aux abords immédiats du projet</p> <p>– Ressource exploitée actuellement n'est pas limitante pour la production d'eau potable sur le territoire ;</p> <p>– STEP actuelle sous dimensionnée par rapport au besoin du territoire et présentant un fonctionnement non conforme ;</p> <p>– Travaux d'augmentation de capacité de la STEP en cours sur 2023.</p>	<p>Après aménagement :</p> <p>– Augmentation des besoins en eau potable compatibles avec la disponibilité de la ressource ;</p> <p>– Raccordement possible sur les réseaux présents aux abords du projet.</p> <p>– Augmentation des rejets d'eaux usées vers une station actuellement non conforme mais faisant actuellement l'objet de travaux</p>	<p>– Aucune mesure nécessaire</p>

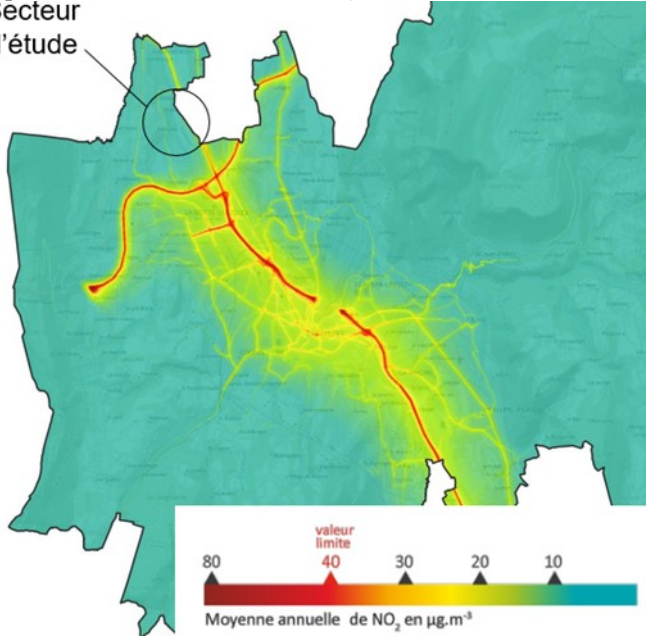
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
		<p>d'extension de capacité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de réseaux séparatifs ; - Gestion des eaux pluviales 100% par rejet au milieu naturel et absence de rejet pluvial vers le réseau d'assainissement intercommunal 	
Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> - Terrains implantés en dehors de périmètres de captage AEP ; - Sensibilité faible d'atteinte à la qualité de la ressource souterraine utilisée pour la production d'eau potable - Risque de stagnation d'eau et de développement du moustique tigre. - Risque d'inondation 	<p>Phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales avec une végétalisation et un temps de vidange évitant l'apparition de gîtes larvaires - Adaptation du projet aux risques d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de mesures nécessaires
Milieu Humain			
Contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> - Population vieillissante : près de 30% de la population a plus de 60 ans - Augmentation du nombre de logements : +16% depuis 2008 - Vacance en baisse sur la commune - Objectif de création de 14 800 nouveaux logements d'ici 2030 sur le Grand Chambéry - Le pôle d'emploi du territoire se situe à Chambéry - Sur le Grand Chambéry, l'industrie est en perte de vitesse - Technolac est identifié comme un projet structurant pour le développement des Communautés d'Agglomérations du Lac du Bourget, Cœur de Savoie et Grand Chambéry. 	<p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confortement du site stratégique qu'est Savoie Technolac - Création de l'ordre de 3 550 emplois - Développement démographique lié à cette création d'emplois qui s'associe aux créations de logements prévues par le SCoT 	<p>Pas de mesures nécessaires</p>
Contexte agricole	<ul style="list-style-type: none"> - A l'échelle de Métropole Savoie : 31 000ha de surface agricole utile, pour 490 exploitations et 1419 emplois - 43% se trouvent sur le Grand Chambéry 	<p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux exploitations vont perdre plus de 10% de leur surface de production 	<p>Mesures d'évitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concentration de services en un site unique et dans le prolongement des ZAC existantes

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
	<ul style="list-style-type: none"> -Perte de 1000 ha de terres agricoles entre 2001 et 2016 sur le territoire Métropole Savoie -A l'échelle de la ZAC : 5 exploitants, faisant toutes appel à des salariés et/ou saisonniers -Très fort potentiel agronomique de la zone, notamment pour les productions de soja et maïs - - - - - 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact indirect sur l'IGP Tomme de Savoie par la réduction des produits autoconsommés par le bétail : impact négligeable selon l'exploitation -Perte des surfaces les plus productives à l'échelle des exploitations -Moindre possibilité de la culture du soja semence -Contribution du projet à l'augmentation de la pression foncière sur le territoire 	<p>Mesures en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de baux précaires renouvelés annuellement -Seuls 11 hectares sont cessibles pour les activités économiques sur les 20 ha totaux -Densification de la ZAC 3 avec un étagement <p>Mesures de compensation collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'étude préalable agricole et les mesures de compensation collective proposées ont été examinées par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 14 novembre 2024 et du 19 décembre 2024. Elles ont fait l'objet d'un avis favorable de la CDPENAF le 6 janvier 2025 et d'un avis favorable du préfet de la Savoie par courrier du 8 janvier 2025.
<p>Contexte urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Savoie Technolac s'est développée sur d'anciens sites militaires -Secteur situé sur un axe structurant entre le lac et l'agglomération chambérienne -Savoie Technolac prend place au cœur de la polarité émergente du Triangle Sud du Lac 	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les populations exposées se limiteront aux employés en lisière sud de la ZAC 2 <p>En phase aménagée :</p>	<p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte interentreprises « chantier à faibles nuisances » pour réduire fortement les nuisances et sécuriser le chantier -Limitation des périodes de travaux -Réduction de l'emprise du chantier

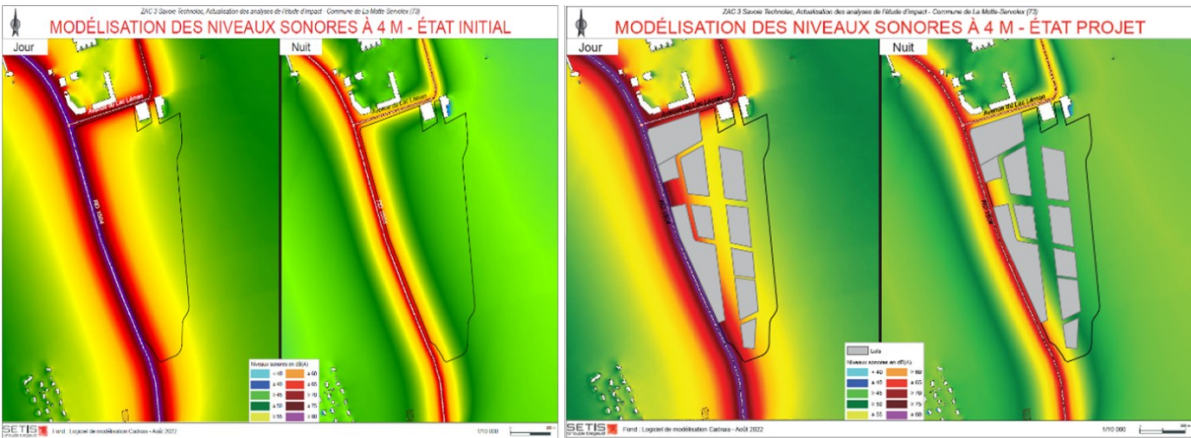
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
	<ul style="list-style-type: none"> -Le site d'étude est occupé par le canal du Baron et les boisements qui l'accompagnent, et des terres agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation et imperméabilisation des sols 	<p>Mesure de réduction en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif ZAN relayé via la diminution de l'emprise urbanisée et imperméabilisée du projet
<p>Mobilité</p>	<p><i>Diagnostic issu de l'étude menée par Transitec en juin 2023</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -70% des déplacements domicile-travail sur Chambéry Métropole sont effectués en voiture particulière -La localisation de Savoie Technolac tend à favoriser l'usage de la voiture -La RD1504 voisine accueille près de 20 000 véhicules par jour -La RD1201a supporte un trafic de l'ordre de 8 000 à 12 000 véhicules par jour  <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> 11'900 TMJA 2019 8'030 12'100 <ul style="list-style-type: none"> -Contexte d'accessibilité contraint, notamment avec un seul accès vers la ZAC 3 -Desserte en transport en commun récemment mise en place 	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trafics de camions et engins de chantiers qui ne seront pas de nature à dégrader les circulations alentours <p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 accès : giratoire nord existant, et giratoire sud, à créer - Un nouvel arrêt de transport en commun (ligne A) sur la ZAC 3 - Génération d'environ 2 200 véh/jour supplémentaire - 70% des nouveaux trafics se déporteront sur la RD1504 Sud, 10% sur la RD1504 Nord et 10% sur la RD1201A - Difficultés à anticiper sur la sortie sud de la ZAC 3 	<p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des trafics de poids lourds - Sécurisation des abords du chantier et sécurité routière <p>Mesures de réduction en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un maillage cycles en lien avec la voie verte de la Leysse - Services mutualisés aux salariés et entreprises - La concentration des activités permettra la création de Plans de Déplacements Entreprises ou Inter-Entreprises - Promotion du covoiturage, de la mutualisation des véhicules de services et des flottes de vélo

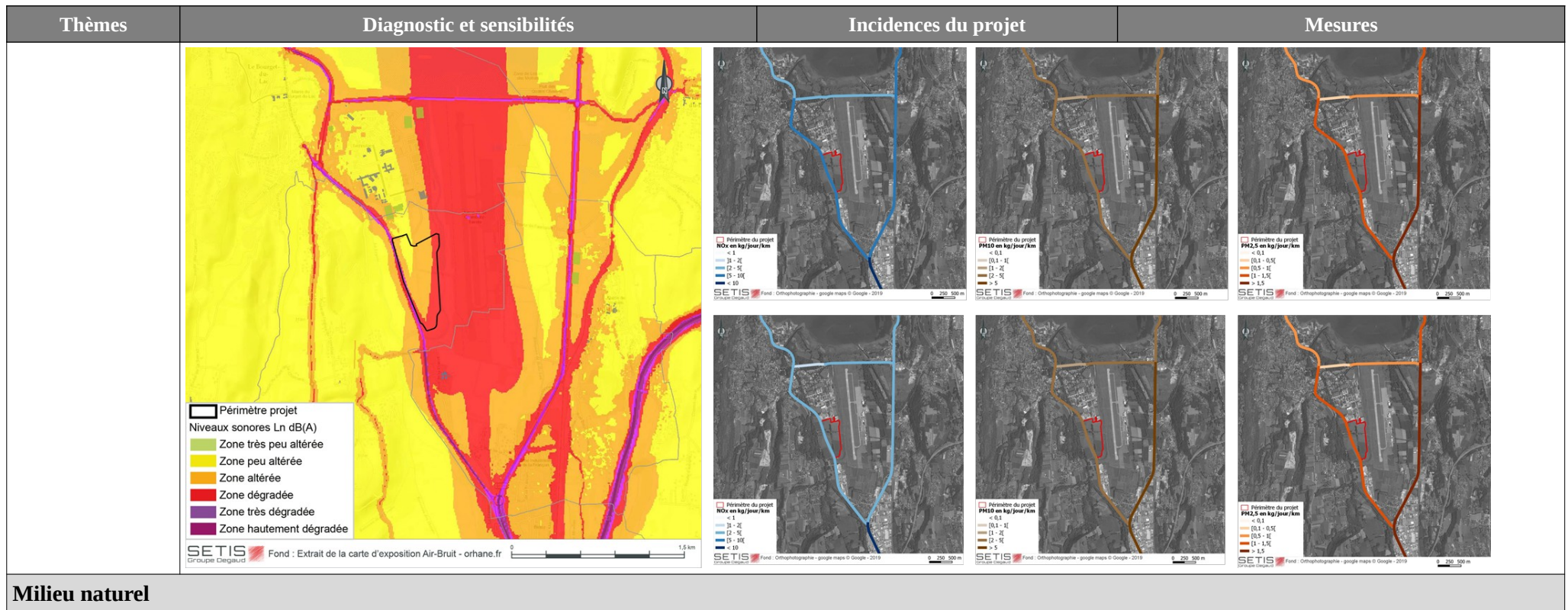
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
			
<p>Gestion des déchets</p>	<p>– Les déchets collectés ont tendance à diminuer</p>	<p>En phase aménagée :</p> <p>– Production d’environ 460 000kg de déchets par an en lien avec les nouveaux emplois</p>	<p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <p>– Charte interentreprises « charte à faibles nuisances » pour gérer les déchets et les valoriser</p>
<p>Santé humaine</p>	<p>– Pollution lumineuse : la ZAC 3 s’insère dans le halo lumineux de l’agglomération du Grand Chambéry</p>  <p>– Champs électromagnétiques : Pas d’antennes directement sur le site de la ZAC 3</p>	<p>En phase aménagée :</p> <p>– Pollution lumineuse : seuls les axes principaux seront éclairés, ainsi que les parkings ◊ augmentation de la pollution lumineuse</p> <p>– Champs électromagnétiques : pas d’incidences notables</p>	<p>Mesures de réduction en phase aménagée :</p> <p>– Eclairage uniquement sur les axes principaux et les stationnements</p> <p>– Extinction à partir de 23h jusqu’à 6h du matin, et extinction partielle entre 20h et 23h</p> <p>– Températures de couleur adaptées aux abords des sites naturels</p>

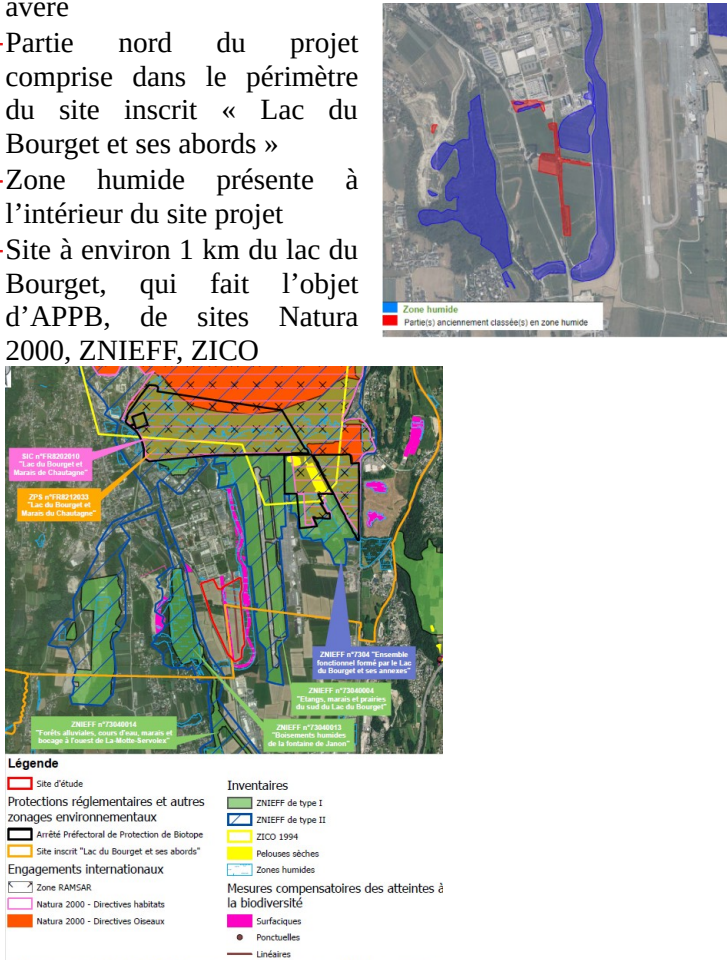
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Cadre de vie			
Énergie	<p><i>Diagnostic issu de l'étude énergétique conduite par Terre Eco en juin 2023 dans le cadre du projet.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contexte climatique : 2500 DJU en moyenne annuelle, vents dominants orientés selon l'axe nord-sud avec une vitesse moyenne de 2,5 m/s, un ensoleillement moyen de 2 000 h/an (avril – septembre), peu de masque solaire - Ressources renouvelables exploitable sur le secteur d'étude : géothermie et solaire photovoltaïque - Pertinence de la mise en œuvre d'un réseau de chaleur et/ou de froid 	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'énergie liées à l'usage des engins de chantier et aux déplacements des ouvriers du chantier <p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'énergie liées aux besoins en chaud (2 680 MWh/an), aux besoins en froid (1 833 MWh/an) et à la consommation électrique (7 552 MWh/an) - Mise en œuvre d'une desserte mutualisée (réseau de chaleur) non retenue - Stabilisation des consommations d'énergie du trafic routier <p>→ Incidence négative sur les consommations énergétiques</p>	<p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une démarche « chantier à faible nuisance » - Optimisation des rotations des camions et engins de chantier - Camions et engins de chantier aux normes - Dans la mesure du possible : appareils électriques privilégiés aux appareils thermiques <p>Mesures de réduction en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application de réglementation thermique en vigueur en fonction de la typologie de bâtiment (RT 2012, RE 2020) qui permet d'optimiser les performances énergétiques des bâtiments et de réduire les consommations d'énergie ; - Mise en place de dispositifs de production d'énergie renouvelable : part de production d'énergie renouvelable a minima à hauteur de 30 % du coefficient d'énergie primaire ; - La mise en œuvre des mixtes énergétiques étudiés dans le cadre du projet (recours aux énergies renouvelables) permettraient de réduire les consommations d'énergie primaire - Les mesures prises pour limiter la pollution lumineuse contribuent à réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage des bâtiments ainsi qu'à l'éclairage public - Les mesures visant à réduire l'usage de la voiture contribueront à réduire les consommations d'énergie liées aux

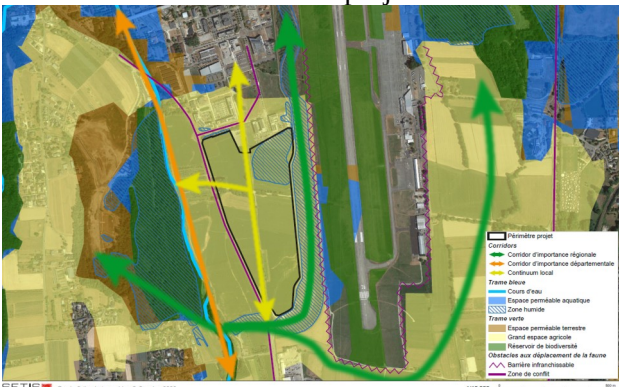
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> – Qualité de l'air du le secteur d'étude non dégradée au sens réglementaire : respect des seuils réglementaires pour les principaux polluants du trafic routier (dioxyde d'azote NO₂ et particules fines PM₁₀ et PM_{2,5})  <p>Concentration en dioxyde d'azote, 2021, ATMO AuRA</p>	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Émissions de poussières et de polluants gazeux générées par les opérations de terrassement et de construction (transport de matériaux, usage des engins de chantier, ...) <p>→ Incidence négative de la phase travaux sur la qualité de l'air locale</p> <p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Hausse de trafic générée par le projet (+ 2 200 véh/j) compensée par l'amélioration attendue du parc automobile français, avec une baisse des émissions globales des oxydes d'azote (NO_x) et une stabilisation des émissions de particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}) – Pas de dégradation de la qualité de l'air locale (situation future similaire à la situation actuelle). <p>→ Incidence neutre sur la qualité de l'air locale</p>	<p>déplacements</p> <p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre d'une démarche « chantier à faible nuisance » – Dispositions en phase de terrassement : arrosage des pistes de circulation, mise en œuvre d'un dispositif de nettoyage des roues en entrée/sortie de chantier, nettoyage hebdomadaire du chantier – Communication adaptée auprès des riverains et usagers du secteur <p>Mesures de réduction en phase aménagée :</p> <p>En phase aménagée le projet ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions, néanmoins, les mesures visant à réduire l'usage de la voiture contribueront à réduire les nuisances générées par le trafic routier dont les émissions de polluants.</p>
Gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> – Diagnostic territorial des émissions de gaz à effet de serre (Profil ORCAE) : 556 kt_{éqCO2} émis en 2020 sur le territoire de Grand Chambéry et 329 kt_{éqCO2} émis en 2020 sur le territoire de Grand Lac. – Le transport routier est le principal contributeur aux émissions de GES du secteur d'étude : 43 % des émissions de Grand Chambéry et 50 % des émissions de Grand Lac. 	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Émissions de gaz à effet de serre liées à la construction du bâti, à l'aménagement des voiries et parkings, ainsi qu'à l'artificialisation des sols (destruction de puits de carbone) : 85 kt_{éqCO2} 	<p>Mesures de réduction :</p> <p>Les mesures prises en phase travaux comme en phase aménagée pour réduire les consommations d'énergie et limiter les émissions de polluants du trafic routier contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>

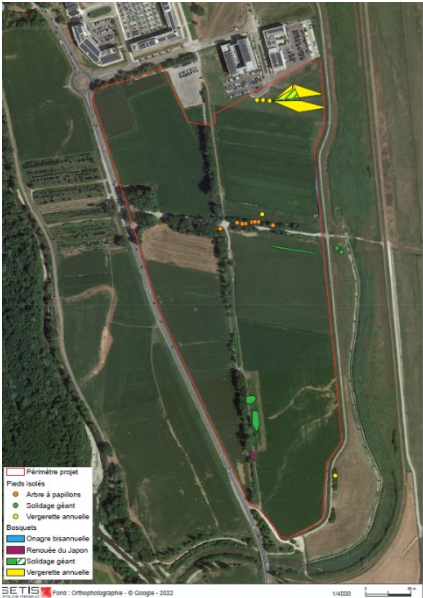
Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
		<p>➔ Incidence négative sur les émissions de gaz à effet de serre</p> <p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Émissions de GES liées aux consommations prévisionnelles d'énergie (besoins thermiques et électriques) : 0.6 kt_{éqCO2} / an - Stabilisation des émissions de GES du trafic routier : 22 kt_{éqCO2} / an, soit + 0.6 % par rapport à l'actuel - Stabilisation de la quantité de GES captée par la végétation (haies arbustives et arborées) : - 9 kt_{éqCO2} / an <p>➔ Incidence négative sur les émissions de gaz à effet de serre à long terme</p>	
<p>Acoustique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Classement sonore des voiries approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 mars 2023 : 4 voiries classées en catégorie 2 à 4. Périmètre projet situé dans la bande affectée par le bruit de la RD 1504. - Plan de prévention du bruit (PEB) de la Savoie approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2019 : le secteur d'étude n'est perturbé qu'aux abords de la voirie, avec des niveaux sonores pouvant atteindre 65 à 70 dB(A). - Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Chambéry – Aix-les-Bains approuvé le 20 juillet 2009 : le projet est situé pour partie en zone C (bruit modéré) et pour partie en zone D (> 55 dB(A)). 	<p>En phase travaux</p> <p>Les travaux d'aménagement généreront du bruit pouvant aller jusqu'à 63 dB(A) à 30 m.</p> <p>Les nuisances sonores de la phase chantier pourront être perçues par les usagers de la ZAC 2.</p> <p>En phase aménagée</p> <p>Malgré la hausse de trafic générée par le projet (+ 2 200 véh/j), la contribution sonore du trafic induite par le trafic généré par le projet sera au maximum de + 0,5 dB(A).</p> <p>Le projet n'entraîne pas de modification de l'ambiance sonore du</p>	<p>Mesures de réduction en phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'une démarche « chantier à faible nuisance » - Chantier exclusivement diurne - Communication adaptée auprès des riverains et usagers du secteur <p>Mesures de réduction après aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe d'aménagement visant à limiter les niveaux sonores en cœur de ZAC (front bâti, recul des bâtiments par rapport à la voirie, implantation des bâtiments en cœur de ZAC privilégiée) - Les mesures visant à réduire l'usage de la voiture contribueront à réduire les nuisances

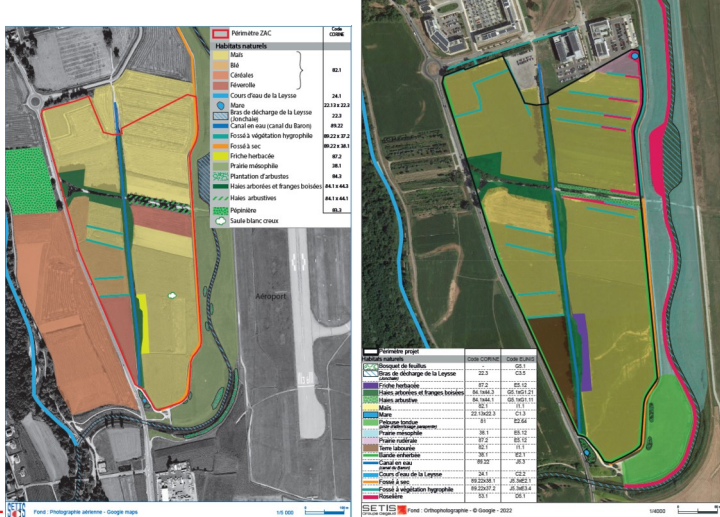

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
		<p>périmètre d'étude.</p> <p>→ Incidence relative neutre sur l'ambiance acoustique du secteur d'étude.</p>	<p>sonores générées par le trafic routier</p>
<p>Santé humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dépassements des seuils recommandés par l'OMS en matière d'exposition aux principaux polluants de l'atmosphère faisant l'objet d'une surveillance (oxydes d'azote NO_x et particules fines PM₁₀ et PM_{2,5}) - Des niveaux sonores relativement élevés de jour, comme de nuit, de nature en engendrer une gêne en extérieur comme en intérieur - Exposition aux nuisances combinées Air-Bruit (carte ORHANE) : secteur peu altéré à dégradé principalement du fait des nuisances sonores sur le secteur d'étude (trafic routier, aéroport) 	<p>Phase travaux : <i>Cf. qualité de l'air et acoustique « En phase travaux »</i></p> <p>Phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation de l'exposition de la population actuelle aux nuisances air, aux nuisances bruit et aux nuisances combinées air-bruit - Exposition des futurs usagers de la ZAC à des nuisances air et bruit. <p>→ Incidence neutre sur l'exposition des populations aux nuisances air- bruit</p>	<p>Mesures de réduction en phase travaux : <i>Cf. qualité de l'air et acoustique « Mesures de réduction en phase travaux »</i></p> <p>Mesures de réduction en phase aménagée : <i>Cf. qualité de l'air et acoustique « Mesures de réduction en phase aménagée »</i></p>



Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
<p>Zonages du patrimoine naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Lac du Bourget, Leysse, prairies de l'aéroport et massifs montagneux proches qui présentent un intérêt écologique avéré -Partie nord du projet comprise dans le périmètre du site inscrit « Lac du Bourget et ses abords » -Zone humide présente à l'intérieur du site projet -Site à environ 1 km du lac du Bourget, qui fait l'objet d'APPB, de sites Natura 2000, ZNIEFF, ZICO 	<p>Phase aménagée</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projet prenant place au sein de 32 000 m² de zone humide 	<p>Mesures d'évitement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Évitement de 2 000 m² de zone humide dans le cadre du projet <p>Mesure compensatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> -50% des compensations soit 3 ha assurées par la mise en place d'une gestion écologique du bras de décharge. -50% des compensations assurées par la renaturation de zones humides (3 ha) répertoriées par le CISALB, vers l'ancienne décharge du Vallon des Cavettes au Viviers du Lac.
<p>Corridor écologique Fonctionnalités du</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Canal de décharge de la Leysse au sud du projet : corridor d'intérêt régional (SRADDET, SCOT et contrat vert et bleu 	<p>Phase aménagée</p> <ul style="list-style-type: none"> -Impact potentiel sur le corridor 	<p>Mesures d'évitement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préservation du canal du Baron et de sa haie,


Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
<p>site</p>	<p>du bassin versant du Lac du Bourget), entre la chaîne de l'Épine à l'ouest, et le lac du Bourget et les Bauges à l'ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> -Leyse à l'ouest du projet : corridor départemental (contrat vert et bleu du bassin versant du Lac du Bourget) -Canal du Baron au centre du projet : corridor local 	<p>d'intérêt régional au sud du projet (éclairage)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projet avec impact potentiel sur la haie du canal du Baron 	<p>et des haies de part et d'autre de ce canal (hors voiries)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Limitation des emprises travaux <p>Mesures de réduction des impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> -Limitation de l'éclairage public -Maintien des possibilités de déplacement des amphibiens <p>Mesure compensatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> -Amélioration des fonctionnalités du canal du Baron : restitution de haies arborées (0,4 ha) et de milieux semi-ouverts (2,1 ha) sur 50m de large -Plantation de 800 ml d'alignements urbains -Gestion écologique du bras de décharge de la Leyse
<p>Présence d'espèces végétales</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pas d'espèces végétales protégées -Présence de 6 espèces invasives 	<p>En phase travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Risque de prolifération des plantes invasives 	<p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Traitement des invasives


Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
			
<p>Habitats naturels</p>	<p>Habitats naturels au droit du projet présentent un intérêt limité en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de la nature même des habitats naturels (essentiellement cultures intensives) -de la qualité physique médiocre du fossé représenté par le canal du Baron (fossé rectiligne), par ailleurs menacé par les modes de cultures intensives pratiquées à proximité ainsi que par les opérations de défrichements agricoles, -de la pression anthropique représenté par les activités alentours : présence de personnes quasi-permanente au droit du canal du Baron, voiries passantes, ZAC existante... 	<p>-Destruction potentielle des habitats naturels</p>	<p>Mesures d'évitement</p> <ul style="list-style-type: none"> -Préservation du canal du Baron et de sa haie, et des haies de part et d'autre de ce canal (hors voiries) -Limitation des emprises travaux <p>Mesures de réduction des impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> -Traitement des invasives -Maintien des possibilités de déplacement des amphibiens -Réutilisation de la terre végétale issue du décapage pour les talus et les espaces naturels recréés <p>Mesure compensatoire</p>

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
	 <p><i>Habitats naturels en 2016</i> <i>en 2023</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Canal du Baron : restitution de haies arborées (0,4 ha) et de milieux semi-ouverts (2,1 ha) sur 50m de large - Gestion extensive des ouvrages de gestion des eaux pluviales (0,8 ha) - Mise en place d'un plan de gestion pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales - Plantation de 800 ml d'alignements urbains - Gestion de milieux semi-arbustifs (0,3 ha) - Gestion écologique du bras de décharge de la Laysse 	<ul style="list-style-type: none"> - Canal du Baron : restitution de haies arborées (0,4 ha) et de milieux semi-ouverts (2,1 ha) sur 50m de large - Gestion extensive des ouvrages de gestion des eaux pluviales (0,8 ha) - Mise en place d'un plan de gestion pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales - Plantation de 800 ml d'alignements urbains - Gestion de milieux semi-arbustifs (0,3 ha) - Gestion écologique du bras de décharge de la Laysse
<p>Présence d'espèces animales protégées</p>	<p>Les inventaires réalisés en 2013 et mis à jour en 2023 ont mis en évidence la présence de 75 espèces animales protégées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 58 oiseaux, - 2 reptiles et 2 amphibiens, - 12 chiroptères - 1 papillon. <p>Parmi ces espèces, certaines présentent un enjeu de conservation :</p> <p>En reproduction potentielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chardonneret élégant - Fauvette grisette - Pie-grièche écorcheur - Serin cini - Tarier pâtre - Torcol fourmilier 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'atteinte à des individus de faune sans mise en place de mesures - Suppression d'une surface d'habitat de nourrissage, reproduction, transit 	<p>Mesures d'évitement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation du canal du Baron et de sa haie, et des haies de part et d'autre de ce canal (hors voiries) - Limitation des emprises travaux  <p>Mesures de réduction des impacts</p>

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
	<ul style="list-style-type: none"> - Verdier d'Europe - Noctule de Leisler En nourrissage : - Aigrette garzette - Bondrée apivore - Bruant des roseaux - Bruant proyer - Busard Saint-Martin - Buse variable - Choucas des tours - Faucon crécerelle - Hirondelle rustique - Linotte mélodieuse - Martinet noir - Moineau domestique - Moineau friquet - Pipistrelle commune - Pipistrelle de Nauthusius En transit - Grand rhinolophe 		<ul style="list-style-type: none"> - Phasage du projet - Coupe des arbres hors périodes sensibles - Limitation de l'éclairage public - Maintien des possibilités de déplacement des amphibiens <p style="text-align: center;"><small>Localisation des passages à amphibiens sur le site d'étude.</small></p> <p>Mesure compensatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canal du Baron : restitution de haies arborées (0,4 ha) et de milieux semi-ouverts (2,1 ha) sur 50m de large - Gestion extensive des ouvrages de gestion des eaux pluviales (0,8 ha) - Mise en place d'un plan de gestion pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales - Plantation de 800 ml d'alignements urbains - Gestion de milieux semi-arbustifs (0,3 ha) - Gestion écologique du bras de décharge de la Laysse

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures																																								
			<table border="1" data-bbox="1859 750 2105 1053"> <thead> <tr> <th>Mesures locales</th> <th>Entretien</th> <th>Réduction</th> <th>Compensation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservation des haies situées hors emprise des lots et voiries</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Création et valorisation de la partie verte et bleue : restauration de milieux prairiaux, lutte contre les espèces végétales invasives, maintien des possibilités de déplacements pour la faune, restauration et réaménagement du canal de Baron, gestion structurée des espaces verts</td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Plantations d'arbres et bocquets structurés</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Aménagement d'un croisement</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adaptation de l'éclairage public</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert : gestion écologique favorisée à la faune</td> <td></td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Parcours à moindre dommage</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Mise en place de buissons suffisamment dimensionnés pour le passage des amphibiens</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Compensation zone humide et végétal existante ex-situ</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	Mesures locales	Entretien	Réduction	Compensation	Conservation des haies situées hors emprise des lots et voiries	X			Création et valorisation de la partie verte et bleue : restauration de milieux prairiaux, lutte contre les espèces végétales invasives, maintien des possibilités de déplacements pour la faune, restauration et réaménagement du canal de Baron, gestion structurée des espaces verts		X	X	Plantations d'arbres et bocquets structurés			X	Aménagement d'un croisement		X		Adaptation de l'éclairage public		X		Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert : gestion écologique favorisée à la faune		X	X	Parcours à moindre dommage			X	Mise en place de buissons suffisamment dimensionnés pour le passage des amphibiens		X		Compensation zone humide et végétal existante ex-situ			X
Mesures locales	Entretien	Réduction	Compensation																																								
Conservation des haies situées hors emprise des lots et voiries	X																																										
Création et valorisation de la partie verte et bleue : restauration de milieux prairiaux, lutte contre les espèces végétales invasives, maintien des possibilités de déplacements pour la faune, restauration et réaménagement du canal de Baron, gestion structurée des espaces verts		X	X																																								
Plantations d'arbres et bocquets structurés			X																																								
Aménagement d'un croisement		X																																									
Adaptation de l'éclairage public		X																																									
Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert : gestion écologique favorisée à la faune		X	X																																								
Parcours à moindre dommage			X																																								
Mise en place de buissons suffisamment dimensionnés pour le passage des amphibiens		X																																									
Compensation zone humide et végétal existante ex-situ			X																																								
Paysage																																											
Protections réglementaires au titre des sites	-Le site est partiellement situé dans le site inscrit du Lac du Bourget	En phase aménagée : -Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Savoie sera consulté vis-à-vis du site inscrit	Pas de mesures nécessaires																																								
Structure et lignes de force	-Lignes de force principales sont essentiellement verticales,	En phase aménagée :	Pas de mesures nécessaires																																								

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
	<p>formées par les deux massifs</p> <ul style="list-style-type: none"> -Boisements et falaises dictent les lignes de courbes -Arbres et haies formes une croix à l'intérieur du site -Structure horizontale marquée par la RD1504, les fossés, chemins, le bras de décharge et le parcellaire régulier des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Confortement de l'axe principal qui constituera l'ossature structurante -Dessin d'une structure composée de lignes nord-sud confortée par les ilots bâtis 	
<p>Textures et couleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Vert des zones naturelles et agricoles végétalisées -Blanc, beige et gris des bâtiments de Savoie Technolac et de la ZI des Prairies, très minérales -Couleurs variantes des massifs montagneux en arrière-plan 	<p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minéralisation conséquente du site -Conservation des haies et végétalisation aux abords des bâtiments permettant de conserver la présence du végétal -Mise en valeur de l'eau et de ses berges 	<p>Mesure d'évitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Valorisation et renforcement de la trame verte du Canal du Baron

Thèmes	Diagnostic et sensibilités	Incidences du projet	Mesures
Visions à l'intérieur du site	<ul style="list-style-type: none"> - Vue ouverte vers les massifs 	<p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de la trame verte centrale permettra d'atténuer les vues vers les bâtiments - Futurs employés disposeront de vues vers les massifs - Vues plus arborées 	<p>Mesures de réduction en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conservation des vues vers le grand paysage
Visions vers le site	<ul style="list-style-type: none"> - Vues éloignées sont très partielles depuis les points hauts - Pas de vue lointaine pour les riverains 	<p>En phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations nécessaires aux travaux modifieront temporairement les vues vers le site <p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La densification de la ZAC sera perceptible depuis les points hauts 	<p>Mesures de réduction en phase travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'emprise des travaux - Planifier et nettoyer le chantier <p>Mesures de réduction en phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des points de vue depuis la RD1504
Ambiance	<ul style="list-style-type: none"> - Ambiance rurale, dictée par les zones agricoles et le bras de la Leysse - Ambiance urbaine de la zone industrielle et du technopôle, l'aéroport et de la RD1504 	<p>En phase aménagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ambiance deviendra essentiellement urbaine et industrielle - Homogénéisation avec la ZAC 2 	<p>Pas de mesures nécessaires</p>